

Administration communale
Place du Tilleul 6
1261 Marchissy
022 368 11 86
greffe@marchissy.ch



Taxe forfaitaire Déchetterie/éco-point

		Au 31.12.2015	A ce jour
Taxe forfaitaire / personne / an (> 18 ans)	Fr./an	115.00	113.00

Taxes communales 2017, tarifs applicables dès le 01.01.2017

Eau

		A ce jour	Dès le 01.01.2017
Jusqu'à 60 m3 / personne / an	Fr./m3	2.00	2.00
Solde de consommation (> 60m3)	Fr./m3	1.75	1.75
Tarif minimum (sans compteur)	Fr./an	55.00	55.00
Location des compteurs	Fr./an	45.00	45.00
Forfait station de la Creuse domaine < 25 ha.	Fr./an	35.00	35.00
Forfait station de la Creuse domaine > 25 ha.	Fr./an	45.00	45.00

Epuration

	A ce jour		Dès le 01.01.2017	
Taxe épuration / personne / an	Fr./an	131.00	Fr./m3 eau consommé	1.60
Taxe micro-polluants / personne / an	Fr./an	9.00		9.00
Taxe unique de raccordement EU		valeur ECA	Fr. / m2 SBP	25.00
Taxe unique de raccordement EC		valeur ECA	Fr./m2 surface bâtie	20.00
Complément de taxe unique EU		valeur ECA	Fr. / m2 SBP	12.00
Complément de taxe unique EC		valeur ECA	Fr./m2 surface bâtie	10.00
Taxe annuelle d'entretien des canalisations		/	Fr./m3 eau facturé	0.20
Taxe annuelle d'entretien des canalisations pour unité locative ou commerciale			Forfait	20.00

EU = eaux usées

EC = eaux claires

SBP = surface brute de plancher

Adopté en séance du 05.12.2016

Le Syndic

La Secrétaire

Luc Mouthon

Christine Ronga

Droit de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la commission communale de recours en matière d'impôts dans les 30 jours dès notification des présents tarifs. L'acte de recours s'exerce par acte écrit et motivé et doit être envoyé au greffe par lettre recommandée.

La Municipalité, le 07.12.2016